



## Remboursement refusé grande distribution

Par **elvira38**, le **06/06/2011** à **21:56**

Bonjour, rnJ'ai acheté il y a 3 jours un fer à boucler dans un hypermarché. rnIl n'a pas de défaut de fabrication, fonctionne (chauffe correctement), seulement le produit ne convient pas du tout à mes attentes. Il n'a AUCUN effet sur mes cheveux, ne les boucle pas, je ne suis pas satisfaite du tout. rnEtant donné qu'il fonctionne tout de même, je me demande si un remboursement est possible? Je suis retournée au magasin avec le ticket de caisse et la facture, le service après vente a refusé catégoriquement de le rembourser ou de me faire un avoir, ils m'ont simplement répondu qu'il pouvait l'envoyer en réparation A MES FRAIS. J'ai bien évidemment refusé. rnUn recours est-il possible? rnMerci d'avance

Par **mimi493**, le **06/06/2011** à **22:09**

Sauf si les conditions de vente du magasin prévoit le remboursement (genre "satisfait ou remboursé"), ils n'ont aucune obligation de vous rembourser et d'accepter la reprise avec avoir. rnSoit le produit ne fonctionne pas et vous faites jouer la garantie, soit il ne fonctionne pas sur vos cheveux ou vous ne savez pas vous en servir (ou vous en attendez trop etc.)